# French BeeDéclaration de conformité du transport des chiens et chats en soute (AVIH)

La réservation du transport de votre chien ou chat peut se faire jusqu’à 48h avant départ de votre vol.

Afin de pouvoir transporter votre chien/chat en cabine, les conditions énumérées ci-dessous doivent impérativement être respectées. L’embarquement de votre chien/chat peut sera refusé si les conditions citées ci-dessous ne sont pas respectées. Ce document doit être lu avec attention, signé, et présenté à l’aéroport le jour de votre départ.

## Conditions relatives au transport de votre animal :

* La caisse doit obligatoirement être rigide (plastique ou fibre de verre). Les sacs souples ne sont pas acceptés en soute.
* Si vous possédez une caisse roulante, les roues doivent être retirées. Si ce sont des roues rétractables, bloquez les avec du ruban adhésif.
* La porte de la caisse doit comporter un système de verrous.
* La partie supérieur de la coque doit impérativement être scellée à la partie inférieure.
* Votre chien ou chat doit pouvoir de tenir debout, tête redressée, ne touchant pas le haut de la caisse.
* Votre chien ou chat doit pouvoir se retourner et s’allonger, sans que la partie avant des pattes ne dépassent de la cage.
* La caisse de votre animal doit contenir un double gamelle (eau + nourriture) vide, accessible sans ouvrir la cage et fixée.
* Le fond de la caisse doit être recouvert d’un tissu ou papier absorbant (paille interdite).
* Aucun accessoire ne doit être laissé dans la caisse, votre chien ou chat ne peut porter de laisse ou de muselière.
* Votre chien ou chat ne peut voyager si celui-ci est malade, faible physique ou sous tranquillisant.

## Dimensions maximum des caisses :

* Longueur : 120 cm
* Largeur : 81 cm
* Hauteur : 89 cm
* Poids maximum : 75 kg contenant compris

## A savoir :

* L'utilisation d'une cage en bois (aggloméré ou contre-plaqué) est strictement interdite pour le transport d'un animal.
* 2 chiens adultes ou 2 chats adultes peuvent cohabiter dans la même cage à condition : qu’ils soient de tailles comparables, d’un poids par animal inférieur à 14Kg, habitués à cohabiter et selon les conditions de la cage définies ci-dessus.
* Les animaux dépassant 14Kg devront être placés dans des cages séparées.
* Tout autre animal, ainsi que les chiens de grandes tailles non acceptables dans une cage N°5 (ou Ref 700) ou dans une cage confectionnée selon le modèle et les normes données dans le LAR (Live Animals Régulation), devront voyager par FRET.
* Le poids maximum autorisé pour le transport des AVIH (animal en soute) sur les vols transatlantiques est de 75KG (poids de l’animal et cage inclus) au-delà, le transport doit se faire par fret.

## Vous certifiez par la présente que votre chien/chat :

* n’a pas de nez retroussé (type carlin, shih tsu, boxer, chat persan…)
* n’appartient pas aux races de chiens de catégories 1.
* voyage en bonne santé et ne possède pas de maladie contagieuse

## Date & signature

* Date : \_ \_ / \_ \_ / \_ \_ \_ \_
* N° de vol :
* Destination :
* Nom, Prénom, signature suivi de la mention « lu et approuvé »[[1]](#footnote-1) :
1. sous peine de voir l’embarquement de votre animal refusé. [↑](#footnote-ref-1)